**Déclaration de**

 **M. Mohamed Saleck AHMED ETHMANE,**

 **Directeur du Bureau Extérieur de l’OMPI en Algérie**

 **devant l’Atelier sur l’économie verte et les énergies renouvelables en Algérie**

Alger, le 19 Juin 2019

L’OMPI se réjouit de coorganiser avec l’INAPI et la Chambre Algérienne du Commerce et d’Industrie le présent Colloque sur l’économie verte et les énergies renouvelables.

Cet Evènement s’inscrit dans le cadre du partenariat plus global entre l’Organisation et la République Algérienne Démocratique et Populaire lequel partenariat a été couronné, il y a juste quelques semaines, par l’ouverture de la première Représentation de l’OMPI sur le Continent Africain, suite à une offre généreuse de l’Algérie.

Cette Représentation entend donner un élan supplémentaire à la coopération technique et accompagner les Pouvoirs publics dans leurs politiques judicieuses visant à stimuler l’Innovation et accroitre la diversification de l’Economie nationale.

Le Thème du présent Colloque, l’économie verte et les énergies renouvelables, s’inscrit pleinement dans le cadre des préoccupations internationales actuelles. L’investissement dans l’Economie verte et le développement des énergies renouvelables constituent en effet le moyen adéquat de faire face aux changements climatiques et d’atténuer leurs effets.

C’est la voie préconisée par la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques et réitérée, au fil des ans, par les Conférences internationales sur le Climat.

Le modèle de développement durable préconisé par ces Conférences nécessite une transition écologique qui toucherait tous les Secteurs et modifierait considérablement nos modes de vie.

Cette transition écologique serait cependant, selon toutes les Etudes, bénéfique pour tous car génératrices de grandes opportunités économiques et sociales.

C’est dans cet esprit que l’OMPI a mis en place en 2013 cette plate-forme mondiale qu’est WIPO Green destinée à encourager la recherche de solutions adaptées aux défis posés par les Changements climatiques et à offrir des opportunités de partenariats novateurs.

Dans ce cadre, les Entreprisses, en particulier les Petites et Moyennes, jouent un rôle essentiel et ont la possibilité d’être mises en relation avec d’autres partenaires de divers horizons.

Les droits de Propriété intellectuelle offrent à la fois une garantie juridique et un facteur catalyseur pour ces Entreprises comme pour les Chercheurs.

Un Système de protection des droits de Propriété intellectuelle judicieux et équilibré stimule en effet la compétitivité, incite à engager plus de ressources au service de l’Innovation et génère davantage de bénéfices pour les créateurs et les investisseurs.

Toutefois ce processus n’est pas exempt de défis et de risques pour les Entreprises et chaque contexte à évidemment ses spécificités. Il incombe à vos Assises de débattre et discuter de tous ces aspects et de poser des jalons pour l’avenir.

Etant entendu que l’enjeu majeur pour l’avenir est de renforcer la prise de conscience du rôle et des avantages de l’économie verte et des énergies renouvelables et de l’impérieuse nécessité de promouvoir l’expansion de technologies respectueuses de l’Environnement et, partant, de nature à contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable Numéros 3(Bonne santé et Bien-être), 7 (Energie propre et à un cout abordable)et 13 (Mesures relatives à la lutte contre les Changements climatiques).

Ces Objectifs sont au cœur de l’Agenda 2030 adopté en Septembre 2015 par tous les Etats Membres des Nations-Unies et dont l’Algérie a fait une haute priorité nationale. Ce qui donne à vos travaux une portée particulière et vous oblige à aboutir à des Conclusions concrètes et ambitieuses, à même de contribuer réellement aux efforts soutenus visant à atteindre la quasi-totalité de ces Objectifs.

 Je vous remercie pour votre aimable attention.